

# CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS NON-DOTÉ

## TITRE DU FONDS NON-DOTÉ

### Bourse de la Faculté d'éducation pour les Néo-Canadiens et les Néo-Canadiennes

## INTRODUCTION

Cette bourse a été créée grâce à la générosité du professeur Richard Barwell.

## OBJECTIF DU FONDS

Appuyer financièrement les étudiants et les étudiantes à la Faculté d'éducation qui ont des enfants, et qui sont des Canadiens et Canadiennes de première génération ou les enfants de gens qui ont immigré au Canada.

## DÉTAILS DU FONDS

### Admissibilité

La personne candidate doit :

1. être résidente permanente, un(e) citoyen(ne) canadien(ne) qui a immigré au Canada, ou l'enfant d'une personne qui a immigré au Canada;
2. être inscrite à temps plein ou à temps partiel dans un programme de premier cycle ou d'études supérieures à la Faculté d'éducation de l'Université d'Ottawa;
3. faire preuve d'un besoin d'aide financière, d'après les critères du Service de l'aide financière et des bourses de l'Université d'Ottawa; et
4. être parent avec un ou des enfant(s) à charge.

**Valeur de la bourse :** 3 000 \$

**Nombre de bourses :** Une

**Fréquence d'attribution :** Annuelle

**Programme ou cycle d'études :** Premier cycle ou cycles supérieurs

**Responsable des demandes :** Service de l'aide financière et des bourses

**Échéance des demandes :** 31 octobre

## DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible une fois connecté au portail uoZone, et doit comprendre :

1. le Questionnaire financier;
2. une preuve du statut de la personne candidate en tant que résidente permanente, citoyenne canadienne qui a immigré au Canada, ou enfant d'une personne qui a immigré au Canada. Ce document doit inclure le pays d'origine de la personne candidate (ou du parent de la personne candidate); et
3. une preuve du statut de la personne candidate en tant que parent avec un ou des enfant(s) à charge.

Dans l'éventualité où plusieurs candidats satisferaient aux exigences de base, le comité de sélection fixera son choix conformément aux règlements en vigueur et aux critères standard régissant l'attribution de bourses à la Faculté d'éducation au moment de la sélection.